



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-59 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Les grandes affectations du territoire**

La carte 1 annexée au Règlement RV 2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé est modifiée par l'agrandissement de l'AXE DE CONSOLIDATION URBAINE à même une aire d'affectation RÉCRÉATION à l'intersection de la route Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutra, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

2. **L'affectation RÉCRÉATION**

Le premier alinéa de l'article 25 de ce règlement est modifié par la suppression du quatrième item qui se lit comme suit :

« -le ciné-parc de Saint-Nicolas. ».

Adopté le 17 mai 2010

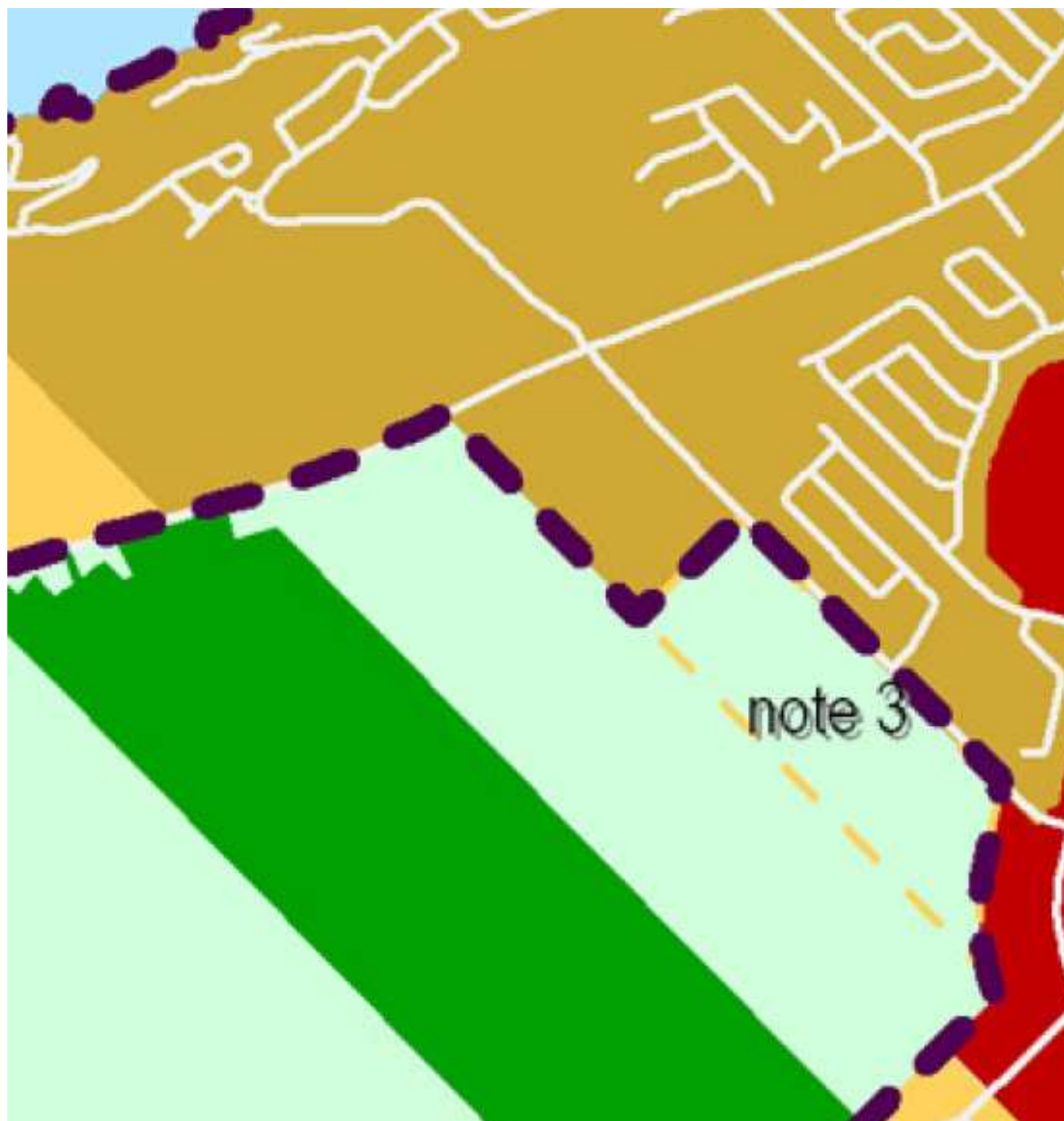
(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 JUILLET 2010



AXE DE CONSOLIDATION URBAINE